

D**Déclaration en matière de stratégie Erasmus*****D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus***

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

Les grands axes de notre stratégie sont les suivants :

a) Le choix des partenaires

Il est tout d'abord lié au souci de développer la recherche et l'enseignement de haut niveau et d'attirer des étudiants de master et doctorat, dans le cadre de partenariats avec des universités de premier rang. Il ne s'agit pas seulement de favoriser une forme de « brain drain » mais aussi de développer la coopération entre équipes de recherche, ce qui inclut des programmes de recherche communs, des cotutelles de thèse et une mobilité accrue des enseignants-chercheurs. Une deuxième préoccupation est de dynamiser la mobilité sortante. Les flux traditionnels vers l'Europe doivent se doubler de l'envoi d'étudiants dans de nouvelles zones (BRICS, Méditerranée du Sud...). L'université s'attache en outre à identifier de nouveaux partenaires pour accueillir des étudiants en stage, à l'instar du programme développé en Chine pour les étudiants de droit et d'économie gestion.

Une troisième orientation consiste à consolider nos coopérations internationales dans lesquelles nous avons développé des modèles originaux de partenariat. Il s'agit notamment de l'Université des Sciences et Techniques d'Hanoi (USTH) où nous pilotons le master Nanosciences et de l'Institut Africain pour les Sciences Mathématiques (AIMS) en Afrique du Sud et au Sénégal. Les enjeux sont non seulement de former des enseignants-chercheurs, avec le soutien de nos partenaires européens, mais également de soutenir l'infrastructure de recherche et dans le cas du Vietnam, de développer un parc technologique.

Une quatrième option est d'identifier de nouveaux partenaires de haut niveau pour établir des doubles diplômes de master. Cette politique est déjà initiée au niveau de la faculté des sciences qui, sur la base de ses collaborations de recherche existantes, a créé des masters double diplômes dans ses domaines d'excellence avec des universités européennes, mais aussi en établissant des consortia d'institutions européennes et internationales (Etats-Unis, Taiwan, Russie). Cette expérience doit être étendue sur la base des principes suivants : un partenariat scientifique solide avec des universités renommées, des enseignements en anglais, un schéma de mobilité annuelle pour les étudiants et des échanges d'enseignants-chercheurs.

b) Du point de vue géographique, trois zones sont privilégiées :

Les coopérations traditionnelles avec l'Europe et l'Amérique du Nord doivent être préservées. De nouveaux flux d'étudiants seront envisagés vers l'Europe de l'Est et du Sud, compte tenu de l'augmentation de leur offre de formation en langue anglaise. Dans un souci de réciprocité, l'université s'attachera à développer des parcours de niveau Master en anglais. Les échanges avec la Chine et le Brésil sont développés, tenant compte de leur politique d'enseignement supérieur et de recherche qui constituent un contexte porteur. L'université s'attachera à doubler les flux de mobilité entrante générée par leurs ambitieux programmes de financement des étudiants en établissant des coopérations scientifiques.

Enfin, l'université poursuit sa contribution au développement des capacités en recherche et en formation dans les pays du Sud. Il s'agit plus particulièrement des pays dans lesquels des actions significatives ont déjà été menées dans les sciences dures : Vietnam, Sénégal, Cameroun, Liban, pays du Maghreb. Ces collaborations sont cependant particulièrement sensibles aux contractions des budgets de coopération.

c) En ce qui concerne les cibles :

La mobilité étudiante constitue une priorité de l'université qui s'attache à l'articuler avec les coopérations de recherche s'agissant des étudiants de master et de doctorat. Une préoccupation actuelle est d'accroître la mobilité sortante des étudiants de niveau Licence. Le développement de stages optionnels à l'étranger pourrait constituer une réponse appropriée.

Par ailleurs l'accent est mis sur la mobilité des étudiants traditionnellement non mobiles pour des raisons financières et culturelles. Des aides à la mobilité vont s'accompagner d'opérations de sensibilisation sur les gains de la mobilité en termes d'acquis professionnels comme d'expérience personnelle.

Pour ce qui est de la mobilité entrante, nous nous attachons à développer l'accueil d'étudiants non francophones dans le cadre d'accords interinstitutionnels.

La mobilité des enseignants-chercheurs est encouragée pour l'établissement et le suivi de programmes de formation conjoints (master et doctorat), mais également dans le cadre de l'organisation de séminaires et de la conduite de projets de recherche.

La mobilité du personnel technique et administratif constitue une action significative de coopération dans le cas où elle s'intègre dans des programmes de renforcement des capacités scientifiques, d'amélioration de la gouvernance et

Concernant l'objectif 1, « développer la formation des diplômés et des chercheurs », c'est l'amélioration de l'attractivité de nos masters et de nos doctorats qui sont les plus à même de répondre à cet objectif ; ce qui passe par une meilleure visibilité de nos formations, la mise en place de formations en langue anglaise pour les étudiants non francophones, le progrès des bourses d'accueil, l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants et chercheurs étrangers.

Concernant l'objectif 2 d' « amélioration la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur, il passe essentiellement par l'assurance qualité mais doivent aussi y contribuer le recours au TIC pour préparer et accompagner la mobilité et l' « internationalisation at home » : la mobilité des enseignants comme des étudiants doit être un levier pour faire évoluer les formations en adoptant les bonnes pratiques pédagogiques.

L'objectif 3 d' « amélioration de la qualité grâce à la mobilité et à la coopération internationale » est un axe majeur. Outre la mobilité entrante (voir objectif 1), notre objectif est de développer la mobilité sortante : nos étudiants doivent acquérir à l'étranger des compétences scientifiques et professionnelles dans le contact avec d'autres modes de pensée, des compétences linguistiques et culturelles et un apprentissage des pratiques multiculturelles. Ces dernières sont mobilisées, non seulement dans le cadre d'une mobilité professionnelle à l'étranger mais aussi en France dans le cadre d'une internationalisation des organisations.

Pour l'objectif 4 « activer le triangle de la connaissance et faire le lien entre enseignement supérieur recherche et entreprises », deux axes seront approfondis : le développement de la mobilité de stage et les partenariats avec des collectivités locales et des entreprises dans les initiatives internationales. La mission commune entreprise en Chine entre le département de l'Essonne et l'Université Paris-Sud pourrait être un modèle en ce domaine. Pour activer encore le triangle de la connaissance, l'université procède actuellement à une restructuration de son Service d'Activités Industrielles et Commerciales en lui confiant la supervision des contrats avec les industriels et une aide dans la conduite de projets, en particulier européens.

En ce qui concerne l'objectif 5 « améliorer la gouvernance et le financement », Il est indispensable que nous assurions aux étudiants étrangers que nous recevons des conditions de séjour optimales, des relations faciles avec l'administration de l'université et une assistance dans les démarches qu'ils auront à entreprendre. Notre université a ouvert simultanément 2 chantiers de modernisation de sa gestion et de son système d'information dont les étudiants étrangers devraient bénéficier en priorité. Ces actions s'insèrent de plus dans un réseau d'établissements associés dans le projet d'Université Paris-Saclay qui accorde une place importante à l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)